CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1168 **Valable du 06/10/2022 au 05/10/2024**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 17/02/2000
Forme juridique : SARL

Capital : 400 000

Dénomination sociale : TRAVAUX PUBLICS SICILIA MANUEL

12 RUE ANDRE BLONDEL
34500 BEZIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BEZIERS 429425671

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 429 425 671 00030
Code NACE : 4221Z
Numéro caisse de congés payés : 9244831

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 56114312

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD 542110291

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 04 67 30 92 60 **Fax :** 04 67 30 92 62
Portable :
Responsabilité légale : SICILIA MARIE CLAIRE GÉRANT

Responsable Technique : VEYER AURELIEN

Site internet :
E-mail : compta-clients@tpsm.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	46	EFF3	14 891 004	CA8
Dans l'activité	9	EFF2	156 376	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 28/02/2023	06/10/2022	05/10/2024

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2022

Edité le 17/10/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM